

# Flash Tri

Le journal d'informations du SIVED Nouvelle Génération - Printemps 2017



## Redevance incitative

Mes déchets, ma facture

Toutes les infos en pages 8 et 9

### SIVED NG

Le territoire s'élargit

pages 6 et 7

### Poule Position

Recevez un poulailler et adoptez deux poules

page 12

### Foyers Z'Héros Déchet

Le zéro déchet, et si vous vous y mettiez ?

page 13



# Editorial

## « Le SIVED NG en ordre de marche »

Le 2 mars 2017, après que la Communauté d'Agglomération Provence Verte ait confirmé ses délégués SIVED Nouvelle Génération, le Conseil Syndical réuni à Néoules, a procédé à l'élection du Président et des six Vice-Présidents, constituant ainsi son bureau.

Il aura fallu trois ans, au groupe de travail et à son comité de pilotage, pour constituer cette structure porteuse, préciser ses objectifs et s'inscrire dans la démarche du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (P.P.G.D.N.D). Un plan Départemental devenu Régional depuis la Loi Notre.

**Le SIVED NG est maintenant en ordre de marche** pour mettre en place dans notre secteur une installation moderne de valorisation des ordures ménagères qui réponde aux exigences environnementales d'aujourd'hui et de demain : c'est le projet TECHNOVAR. Un objectif ambitieux visant à mieux maîtriser le traitement, essentiellement financé par la fameuse Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Le sujet est complexe, technique et déterminant en termes de protection de l'environnement et de préservation de nos ressources naturelles.

Déterminant aussi ... en termes de financement.

### Flash Tri, le journal d'informations du SIVED Nouvelle Génération

Création : Laura GUIX - service communication  
Crédits photos : SIVED, Fotolia, Adobe Stock, Ressourcerie La Courtoise, Groupe Pizzorno, Foire de Brignoles  
Impression : Imprimerie ZIMMERMANN  
Distribution : Val d'Issole Distri  
Tirage : 43 000 exemplaires

### SIVED NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération  
Bâtiment H5, quartier de Paris, 174 route du Val  
CS 70 325 - 83175 Brignoles Cedex  
04 98 05 23 53  
sived@sived83.com



C'est dire l'importance des choix que nous serons amenés à faire prochainement, sachant que ne rien décider aujourd'hui serait dommageable pour l'avenir.

*Imaginez une situation, sans installation de valorisation proche de notre territoire, qui nous conduirait à supporter le coût prohibitif appliqué au transport de nos ordures ménagères hors de notre région ...*

Mais le traitement des déchets n'est qu'une facette de cette compétence, et le SIVED NG entend bien poursuivre ses efforts de prévention, afin de réduire la quantité de déchets à la source. L'éventail des actions est rappelé dans ce numéro du Flash-Tri, mais pour réussir et poursuivre le développement de la culture du tri, **là nous avons besoin de vous tous...**

C'est probablement pour toutes ces raisons et par cette prise de conscience que les élus locaux des quatre territoires, issus de 66 communes, représentant plus de 170 000 habitants, ont porté ce projet, au-delà de leurs différences et de leur sensibilité, honorant ainsi la politique locale et de proximité dont vous pouvez être fiers.

André GUIOL  
Président du SIVED NG

**Quelqu'un dans votre entourage ne reçoit pas le Flash Tri ?**

Faites-le nous savoir.

Par mail : [communication@sived83.com](mailto:communication@sived83.com)

Par téléphone : 04 98 05 23 92

Nous veillerons à régler ce problème de distribution pour nos prochaines publications

# Actualités

## L'essentiel à retenir

### Espaces-triS

#### Des travaux pour votre sécurité

Parce que le SIVED NG est responsable de la sécurité des usagers sur ses sites, de nouvelles mesures de sécurisation et de prévention des risques de chutes ont été prises sur les Espaces-triS de Bras, Nans-les-Pins, Plans d'Aups, Pourrières, Rougiers et Saint-Maximin.

Cette sécurisation modifie les conditions de dépôts des usagers. Certains y verront une contrainte, mais ces aménagements sont réglementaires et visent à améliorer la sécurité et éviter les accidents. Nous vous remercions de votre compréhension.

Les travaux ont déjà été réalisés sur les Espaces-triS de Bras et de Pourrières (voir photos ci dessus), les autres sites seront équipés au cours des prochains mois.



### Foire de Brignoles

du 1<sup>er</sup> au 9 avril 2017

Venez nous rejoindre sur notre stand du 1<sup>er</sup> au 9 avril, à la Foire de Brignoles. Au programme : lancement des opérations « Poule Position », « Foyers Z'héros déchet », présentation du dispositif de compostage individuel et des acteurs du label Commerce Engagé.

Venez nombreux !



**Idée reçue**  
« Mes ordures ménagères sont triées »

**FAUX**

**Aucun tri n'est fait sur les ordures ménagères.**

Tous les déchets que vous jetez dans votre poubelle ordinaire sont incinérés dans l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), Zéphire à Toulon ou enfouis dans l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), Valteo, au Cannet-des-Maures, sans tri préalable.



**Jours fériés**  
Espaces-triS fermés ?

Certains Espaces-triS sont fermés les jours fériés, d'autres restent ouverts. Avant de vous déplacer, consultez sur notre site internet pour plus de détails.

**www.sived83.com**  
Onglet « Le service »  
puis « Les Espaces-triS »



# Dépôts sauvages Que dit la loi ?

Les dépôts sauvages de déchets dégradent nos paysages. Ils ont aussi pour effet de polluer les sols, les eaux ou encore d'être à l'origine de nuisances olfactives et de dangers sanitaires. Des dépôts sauvages sont régulièrement constatés. Face à cette négligence, il semble utile que les habitants du territoire soient informés des dispositions légales qui réglementent les dépôts sauvages.

## Quelles amendes encourues ?

Il est interdit d'abandonner, de déposer, de jeter ou de déverser ses déchets sur la voie publique. Cette infraction peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 1500€ :

- Dépôt de déchets ne respectant pas les règles de collecte :  
**jusqu'à 150€ d'amende**
- Dépôt de déchets sur la voie publique, hors des emplacements réservés à cet effet :  
**jusqu'à 450€ d'amende**
- Dépôt d'une épave ou d'un déchet transporté au moyen d'un véhicule :  
**jusqu'à 1500€ d'amende**

## Subvention



# Achetez un broyeur

Pour l'achat d'un broyeur, le SIVED NG verse une subvention représentant 20 % du prix d'achat (toutes taxes comprises), avec un maximum de 150 € par habitation. L'acquisition d'un tel équipement vous permettra de valoriser à domicile vos déchets de jardin. Vous pouvez déposer le broyat dans votre composteur ou l'utiliser en paillage.

Pour avoir droit à cette subvention, il suffit d'être équipé d'un composteur individuel et de résider sur l'une de ces huit communes : Bras, Nans-les-Pins, Ollières, Plan d'Aups, Pourcieux, Pourrières, Rougiers, Saint-Maximin.

### Les pièces à fournir :

- un justificatif de domicile au nom du demandeur (*facture EDF, téléphone, taxe foncière, etc.*)
- un relevé d'identité bancaire ou postal
- la facture certifiée acquittée du broyeur
- les caractéristiques techniques du matériel
- un justificatif pour le composteur

### Caractéristiques de l'appareil :

Label CE  
Diamètre intérieur minimum de 30 mm  
Puissance minimum de 2000W

**Renvoyez votre dossier complet au siège :  
SIVED NG - Quartier de Paris, CS 70 325  
83175 Brignoles Cedex**

# Déchets du BTP Qui doit payer ?



Pourquoi l'entreprise ou l'artisan des travaux à mon domicile me fait-il payer l'évacuation des déchets ?

## Déchets ménagers ou déchets professionnels ?

Le service de collecte et de traitement des déchets est financé grâce à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur les impôts fonciers. Ce service comprend d'une part, les collectes, et d'autre part, l'accès gratuit aux Espaces-triS. Cette taxe couvre ainsi les frais associés à un usage « résidentiel », et donc modéré de ce service.

Les travaux réalisés par les artisans ou les professionnels sont à l'origine d'une quantité de déchets conséquente qui ne peut pas être assimilée à un usage domestique usuel. De ce fait, le SIVED NG facture aux professionnels le dépôt des déchets en Espaces-triS.



## Principe du pollueur/payeur

Par conséquent, les professionnels qui réalisent des travaux chez un particulier sont amenés à refacturer la prestation de reprise des déchets. Cette pratique est d'ailleurs usuelle dans d'autres corps de métiers tels que les garagistes (pour l'élimination des huiles par exemple).

Ainsi, en facturant au client l'élimination des déchets, le principe de pollueur-payeur, et donc la réglementation française et européenne, est respectée. De plus, ce schéma de fonctionnement vous garantit l'élimination de vos déchets par le biais de filières légales et agréées.

**Conseil :** vous êtes en droit d'exiger que votre artisan ou entreprise, vous fournisse les tickets ou les factures liées à l'élimination de vos déchets.



**Il est de la responsabilité de l'artisan, de l'entreprise d'évacuer les déchets. Le professionnel ne doit pas laisser de déchets sur place après les travaux.**

# SIVED

## Nouvelle Génération



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 le SIVED est devenu SIVED Nouvelle Génération. Découvrez maintenant le nouveau territoire et les compétences du syndicat.



### Territoire d'action du SIVED NG

#### ■ Compétence traitement

Le SIVED NG est en charge uniquement du **traitement** des ordures ménagères résiduelles pour 42 communes, rattachées à la Communauté de Communes Coeur du Var, au Sydicat Mixte du Haut Var et au Syndicat Mixte de la Zone du Verdon.

#### ■ Compétences collecte et traitement

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, le syndicat a intégré les huit communes anciennement Communauté de Communes Sainte-Baume-Mont-Aurélien. C'est aujourd'hui sur un territoire élargi à 24 communes que le SIVED NG exerce les compétences **collecte et traitement des déchets**.

**Le syndicat gère donc aujourd'hui les déchets de près de 174 000 habitants.**



**Compétence traitement :**  
Pour l'ensemble des communes

/// C'est la partie immergée du service. L'essentiel du travail consiste à assurer le traitement des ordures ménagères résiduelles dans les filières adéquates : enfouissement ou incinération. Pour les communes en vert foncé sur la carte, la compétence collecte continue d'être exercée par les structures existantes citées précédemment.



**Compétence collecte :**  
Communes en vert clair sur la carte

/// C'est la partie visible du service : l'ensemble des actions mises en place pour vous permettre de vous débarrasser de vos déchets (dispositifs de tri, collecte de vos déchets, fourniture de bacs et de sacs, mise en place de colonnes, accès au Espaces-triS, etc.) et en assurer le recyclage.

Ce sont aussi les actions de prévention, qui ont pour objectif de vous aider à réduire vos déchets (distribution de composteurs, de poulaillers, subvention de broyeurs, création d'une ressourcerie, etc.).

Enfin, c'est également, l'information et la sensibilisation du public (ambassadeurs du tri, journal d'informations, site internet, réseaux sociaux, etc.)

#### Rappel des services aux habitants de la zone collecte :

- Accès gratuit aux 11 Espaces-triS présents sur le territoire pour les particuliers
- Distribution de composteurs individuels (voir en dernière de couverture)
- Dépôt de souches et vente de compost au pôle valorisation des déchets verts (voir page 11)
- Présence d'une ressourcerie sur le territoire et bientôt d'une deuxième (voir page 10)
- Opération Poule Position (voir page 12)

Et pour certaines communes : subvention pour l'achat d'un broyeur, opération «Foyers Z'héros Déchet» (voir respectivement page 4 et 13).

## Un doute, une question ?

SIVED NG  
Bât H5, Quartier de Paris  
174 Route du Val - CS 70 325  
83175 Brignoles Cedex

04 98 05 23 53  
sived@sived83.com

Pour rester informé, suivez notre actualité sur notre site internet ou sur notre page facebook :

[www.sived83.com](http://www.sived83.com)  
[www.facebook.com/sived83](https://www.facebook.com/sived83)

# Redevance Incitative

## Mes déchets, ma facture



Après le tri des emballages, le compostage, voici une nouvelle étape dans la gestion des déchets : suite à la réalisation d'une étude de faisabilité, la mise en place de la redevance incitative est envisagée sur notre territoire.

### Redevance incitative, qu'est ce que c'est ?

Initiée par le Grenelle de l'environnement et confirmée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la redevance incitative est une nouvelle façon de financer le service de gestion des déchets. Ce système qui remplace la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), vous permet de maîtriser vos dépenses. La facturation tient en partie compte de la quantité réelle de déchets produits par chaque foyer. Votre facture varie selon votre production d'ordures ménagères et le nombre de fois que vous sortez vos poubelles. A noter que les déchets triés n'auront pas d'incidence sur la facture. **Le tri c'est gratuit !**

### Comment ça marche ?

Selon le type d'habitat que vous occupez et la composition de votre foyer, vous serez doté d'un bac à ordures ménagères équipé d'une puce. Lors de la collecte, la puce de votre bac sera reconnue par un système intégré dans le camion. Ce système comptabilisera le nombre de fois que vous sortirez votre bac et pourra aussi peser la quantité de déchets jetés. Les données seront enregistrées et serviront à établir votre facture. Les conteneurs seront au maximum individualisés mais dans certains cas, des dispositifs collectifs perdureront. Alors, des badges d'accès permettront de quantifier les dépôts de chacun.



### La facture comprend :

**Une part fixe annuelle qui correspond à l'abonnement au service de gestion des déchets.**

Cette part englobe le passage des camions, la fourniture des bacs et des sacs, le traitement des ordures ménagères, les collectes et le recyclage des déchets valorisables (emballages, papiers, verre, textiles etc.) et l'accès aux Espaces-triS.

**Une part variable selon votre production d'ordures ménagères et le nombre de fois que vous présentez votre bac à la collecte.**

Le camion passe régulièrement devant chez vous. Chacun a la possibilité de sortir ou non son bac à ordures ménagères. En réduisant le nombre de présentations, vous réduisez aussi cette part variable sur votre facture.



## Pourquoi la redevance incitative ?

Les objectifs de réduction des déchets sont inscrits dans plusieurs lois. Ce cadre réglementaire nous encourage fortement à repenser la gestion des déchets. De plus, les coûts de traitement des déchets ont fortement augmenté ces dernières années. Afin de maîtriser ces tarifs, deux solutions s'offrent à nous : répercuter ces augmentations sur tous les foyers (via la TEOM) ou les faire supporter à ceux qui produisent le plus d'ordures ménagères. C'est cette dernière option qui semble se dessiner à terme.

En liant le montant de la facture au volume d'ordures présenté à la collecte, cette solution incite les usagers à mieux trier pour réduire leur production d'ordures ménagères résiduelles.

## Comment réduire mes déchets ?

- Je sors mon bac uniquement quand il est plein
- Je trie les déchets recyclables
- Je composte mes déchets de cuisine et de jardin
- Je donne, je revends mes objets inutiles
- Je loue du matériel dont j'ai peu usage
- Je répare mes objets cassés
- J'achète des produits peu emballés, en vrac ou au détail
- Je préfère le réutilisable au jetable (sacs, boîtes alimentaires, etc.)
- Je fréquente les Espaces-triS pour les autres déchets

**La redevance incitative sera probablement installée sur notre territoire dans un avenir proche, préparez-vous.**



# Vous en dites quoi ?

### André GUIOL

Président du SIVED NG



« J'invite tous les administrés à adopter dès à présent les bons gestes en vue de l'instauration potentielle de la redevance incitative sur notre territoire. Ainsi préparés, ils seront à même de maîtriser leur facture. Et dans tous les cas, ils consolideront leurs réflexes du tri.

### Mathieu

Pourcieux



« Sur des dizaines de territoires en France, la redevance incitative est en place depuis plusieurs années. D'après les témoignages ce système semble être vertueux sur plusieurs plans : environnemental, financier et économique.

### Agnès

Néoules



« Pour les personnes qui, comme moi, trient leurs emballages, le verre, le papier et compostent leurs bio déchets, je trouve ce dispositif beaucoup plus juste. Je suis donc favorable à sa mise en place sur notre territoire. L'environnement en sortira gagnant.

# La Courtoise Ressourcerie



## Le réemploi, plus écolo que le recyclage !

Imaginez un lieu qui réceptionne des tonnes d'objets, des meubles dont les propriétaires ne veulent plus. Pas une déchèterie, mais plutôt des ateliers et une boutique qui créent de l'emploi et préservent la planète. Il existe un établissement comme cela à Saint Maximin :

**La Courtoise Ressourcerie.**

## Ne pas jeter, réutiliser, réparer

Frigos et machines à laver, armoires et canapés, verres à vin et plats à tarte. Ces objets ont un point commun : ils ont failli basculer dans le monde des déchets. Au lieu de cela, ils trônent dans les rayons d'une boutique pas comme les autres.

La boutique jouxte les ateliers où les objets rapportés par les particuliers du territoire y sont rénovés, réparés et nettoyés afin de leur rendre toute leur valeur. S'ils ne sont pas réparables, ils sont détournés de leur utilité principale pour leur donner une nouvelle vie.

Enfin, les objets non valorisables sont triés pour être recyclés dans les filières adéquates.



## Créatrice d'emplois

De part leur fonctionnement, les ressourceries constituent un dispositif d'insertion par le travail. Aujourd'hui la Courtoise emploie 20 personnes, dont 18 en C.D.D d'insertion et 2 en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

**Un projet de création d'une Ressourcerie est en cours à Brignoles. L'établissement devrait ouvrir ses portes d'ici fin 2018.**



### Les horaires

#### La boutique

Le mercredi de 13h30 à 17h00  
et le samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

#### Les apports

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

### Les coordonnées

#### La Courtoise Ressourcerie

Chemin de Bonneval  
Quartier la Courtoise  
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume  
04 94 72 01 50  
[www.courtoiseressourcerie.com](http://www.courtoiseressourcerie.com)



# Le Pôle Valorisation des déchets verts



## Faire de nos déchets une ressource

Ouvert en octobre 2013, le Pôle Valorisation des Déchets Verts réceptionne les végétaux déposés en Espaces-triS et ceux des professionnels des espaces verts ayant un compte ouvert au SIVED NG. Après un processus réalisé sur place les déchets verts sont transformés en compost.

## Le processus de compostage

- A la réception, les déchets verts sont triés et stockés.
- Ils sont ensuite broyés.
- Après une première période de fermentation, les déchets verts sont criblés (tamisés). Cette étape permet de séparer la fraction fine valorisable, la fraction grossière et les indésirables.
- La fraction fine est stockée avant de partir dans une filière professionnelle de compostage. Une part reste sur place pour que le compost, une fois arrivé à maturation, soit utilisé localement.
- La fraction grossière est remélangée avec les nouveaux apports de déchets verts afin de repartir dans le processus broyage / criblage. Elle peut aussi être dirigée vers une filière de valorisation énergétique.
- Les parties indésirables sont retirées puis éliminées.



Une partie du compost issu de ce processus est vendu sur place aux professionnels et particuliers du territoire. Les services techniques des communes adhérentes utilisent aussi ce compost pour amender leurs espaces verts.

**Le Pôle Valorisation des Déchets Verts situé, dans la zone des Ferrages à Tourves, vous accueille du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 8h à 13h.**

### Services aux particuliers

#### Dépôts de souches

service gratuit dans la limite de 200 Kg par apport et au maximum 3 fois par an

#### Vente de compost

20€ la tonne soit environ 12€/m<sup>3</sup>

Pour les dépôts des déchets verts se rendre sur les Espaces-triS

### Services aux professionnels

#### Dépôts de souches

80€ la tonne

#### Dépôts de déchets verts

10€ la tonne

#### Vente de compost

20€ la tonne soit environ 12€/m<sup>3</sup>

# Le SIVED NG en Poule position



## Recevez un poulailler et adoptez deux poules

**Idée originale pour réduire ses déchets : adopter des poules. Suite au succès remporté en 2016, le SIVED NG lance une nouvelle édition de l'opération « Poule position ».**

### L'objectif

L'objectif pour les familles est de nourrir les poules avec leurs épluchures et restes de repas. Elles diminuent ainsi la quantité de déchets jetés à la poubelle, tout en bénéficiant d'œufs frais.

### La démarche

Chaque foyer intéressé peut s'inscrire et se voir attribuer gratuitement un poulailler en kit. Il doit cependant acheter deux poules (pour une trentaine d'euros) auprès de l'éleveur retenu par le SIVED NG lors d'une matinée de distribution (date et lieu à définir).

La précédente opération a connu un franc succès : 300 foyers inscrits. Sur une année, les 600 poules adoptées ont pu valoriser environ 30 tonnes de biodéchets et pondre plusieurs milliers d'œufs !

### A vous de jouer !

**Inscriptions en ligne du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2017 :**

**[www.sived83.com](http://www.sived83.com) (onglet « Le service » puis « Poule position »)**



1. Complétez vos coordonnées et transférez les pièces demandées
2. Recevez un mail confirmant votre inscription
3. **Une fois les inscriptions closes, si le nombre de candidatures est trop important, les 300 foyers seront retenus par tirage au sort**
4. Recevez ensuite une convocation avec la date et le lieu de distribution
5. Rendez-vous le jour indiqué pour retirer votre poulailler et acheter les deux poules



#### En chiffres

Un foyer de 4 personnes peut détourner des ordures ménagères **300 kg** par an de déchets alimentaires en moyenne

Deux poules peuvent pondre jusqu'à **600 œufs** par an

Opération ouverte aux **24 communes** de la zone  
collecte : voir carte p6

**Appel à candidatures**  
Le zéro déchet  
et si vous vous  
y mettiez ?



# Relevez le défi **Z'héros Déchet**

En septembre sera lancée la première édition de l'opération Foyers Z'héros Déchet qui consiste à aider des habitants volontaires à réduire le poids de leur poubelle.

## Coaching : des solutions personnalisées

Faire ses courses sans emballage, installer un composteur, faire ses produits d'entretien... Les foyers choisissent librement les thèmes qui les intéressent. Accompagnés par un coach, ils trouvent ensemble des solutions personnalisées et adaptées qui vont leur permettre de réduire leur production de déchets. Parallèlement, ils enregistrent régulièrement le poids de leurs poubelles.

Un kit zéro déchet et des outils seront mis à disposition des foyers participants (composteur, matériel de pesée, bocaux, sacs à pain, cabas, stop pub, etc.). Au-delà de cette aide technique et de l'accompagnement d'un coach, des visites du centre de tri, des ateliers pratiques et des moments d'échange entre les foyers participants seront organisés au cours de l'opération.



## Casting : des foyers ultra motivés

Tous les profils sont les bienvenus : des familles nombreuses aux personnes seules, dans une maison ou un appartement, avec ou sans jardin, des bons trieurs aux derniers de la classe.



## A vous de jouer !

Inscriptions en ligne du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2017  
Dans la limite de 20 foyers retenus  
Démarrage en septembre pour une durée de six mois.



**www.sived83.com**  
Onglet « La prévention »  
puis « Foyers Z'héros Déchet »

### Conditions d'inscriptions :

Pour des questions d'organisation, seuls les foyers habitants les communes suivantes peuvent prétendre au défi : Brignoles, Camps la Source, La Celle, Châteauvert, Correns, Forcalqueiret, Garéoult, Mazaugues, Méounes, Néoules, Rocbaron, La Roquebrussanne, Sainte-Anastasie, Tourves, Le Val, Vins-sur-Caramy.

Dans le cas où l'opération serait reconduite, le territoire d'action sera étendu aux autres communes concernées par la compétence collecte du SIVED NG (voir carte page 6).

# Tri des déchets

## Les questions courantes



Tri des déchets et recyclage : ces 10 questions que vous ne vous poserez plus après avoir lu cet article !

### 1 Puis-je jeter les bag in box (cubi de vin) aux emballages ?

Il faut séparer l'emballage en carton de la poche.

Le carton est à jeter avec les emballages, quant à la poche, qui est composée d'aluminium et de plastique, il faut la jeter avec les ordures ménagères.

### 2 Faut-il laver les emballages avant de les jeter ?

Non, pas besoin de laver vos emballages avant de les jeter. Il suffit de bien les vider et de les jeter en vrac sans les imbriquer.

### 3 Peut-on laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique ?

Oui, inutile de séparer les bouchons des bouteilles. Ils partent dans la même filière de recyclage. Par ailleurs, le fait de compresser les bouteilles en plastique, puis de les fermer avec leur bouchons permet un gain de place dans votre sac/bac jaune.

### 4 Où se procurer des sacs jaunes ?

Les sacs jaunes sont dédiés à la collecte des emballages en sacs. Ce dispositif ne concerne que les habitants des centre-villes non équipés de bacs de regroupement.

Les sacs jaunes sont distribués par les services communaux. Merci de vous rapprocher de votre mairie.

### 5 Que faire des déchets volumineux ?

Les déchets volumineux sont à déposer gratuitement dans les Espaces-triS. Ils ne sont, en aucun cas, à déposer à côté des bacs ou des colonnes.

Pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de transporter ces déchets, il existe un service de ramassage des encombrants (renseignements sur notre site internet).



## 6 Peut-on jeter de la vaisselle cassée dans la colonne à verre ?

Non, la vaisselle a une composition différente du verre d'emballage alimentaire et ne fond pas à la même température. Il faut la jeter en Espaces-triS ou à défaut avec les ordures ménagères.



## 7 Peut-on jeter des papiers confidentiels dans la colonne à papiers ?

Oui, vous pouvez jeter en toute sécurité vos papiers confidentiels dans la colonne à papiers.

La collecte et le tri des papiers se font de manière mécanique. Il n'y a donc aucun risque que vos papiers soient récupérés.



## 8 Puis-je récupérer un objet tombé par mégarde dans la colonne ?

Non, il n'est malheureusement pas possible de récupérer un objet jeté accidentellement dans une colonne.



## 9 Pourquoi les bacs collectifs dédiés à la collecte des emballages sont-ils verrouillés ?

Les bacs jaunes collectifs sont verrouillés pour empêcher d'y déposer des déchets non conformes aux consignes de tri qui conduiraient à mettre l'ensemble du bac aux ordures ménagères.

Cette mesure permet d'améliorer la qualité du tri et de ne pas pénaliser les bons trieurs.

## 10 Puis-je jeter les films plastique et les barquettes en polystyrène avec les emballages ?

Oui, depuis l'extention des consignes de tri «tout plastique» vous pouvez déposer avec les emballages, les films et sacs plastiques, les barquettes en polystyrène et les petits emballages métalliques. Pour faciliter leur recyclage, vous pouvez détacher le film plastique de la barquette en polystyrène.

### Ok, et si malgré tout j'ai encore un doute ?

Contactez les services du SIVED NG au 04 98 05 23 53

Suivez toute notre actualité sur notre site internet : [www.sived83.com](http://www.sived83.com)  
et sur notre page facebook : [www.facebook.com/sived83](http://www.facebook.com/sived83)

# Installez un composteur dans votre jardin

## Le SIVED NG vous accompagne !

Le compost issu des biodéchets sert d'amendement organique pour enrichir les sols. Il est fréquemment utilisé pour les potagers, les jardins d'ornement (pelouses, fleurs, etc), les cultures (vignes, vergers, etc) et la fabrication de terre végétale. Composter ses propres déchets dans son jardin est le circuit de valorisation idéal, à la fois économique et écologique, il ne nécessite ni transport, ni coût de traitement et limite les achats d'engrais pour le jardin.

### Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques : épluchures de légumes et de fruits, restes de repas, déchets de jardin, etc. Il faut veiller à alterner les couches de déchets (humides et secs, grossiers et fins, verts et bruns) et éviter de mettre des végétaux malades ou des mauvaises herbes en graines.

### Quel est le modèle de composteur fourni par le SIVED NG ?

Le composteur est de couleur verte. Il est fabriqué en plastique 100% recyclé et présenté en kit. Ses dimensions, une fois monté, sont les suivantes : 870x790x790 mm. Il a une capacité de 345 litres.

Le bio seau et l'aérateur mélangeur sont fournis.

### Comment s'inscrire pour obtenir un composteur auprès du SIVED NG ?

Remplissez le coupon ci-dessous et envoyez-le :

#### Par courrier :

SIVED NG  
Bât H5, quartier de Paris  
174, route du Val  
CS 70 325  
83175 Brignoles cedex

► Une participation de maximum 15€ vous sera demandée.  
Dispositif ouvert aux 24 communes de la zone collecte : voir carte p6



### Bulletin d'inscription pour obtenir un composteur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Commune : .....

N° de téléphone : .....

Surface au sol : 0,62 m<sup>2</sup>  
Volume : 345 litres  
Poids : 14 Kg

